

Programme triennal d'immobilisations

Sommaire

**2022-2024**

Ville de Terrebonne



Terrebonne



# Table des matières

Mot de M. Mathieu Traversy, maire de Terrebonne .....	4
Mot de M. Alain Marcoux, directeur général de Terrebonne.....	5
Portrait global – Faits saillants.....	7
Un Programme triennal d’immobilisations en amélioration continue.....	9
Programme décennal d’immobilisations de Terrebonne (PDIT) .....	9
Programme triennal d’immobilisations de la Ville de Terrebonne .....	9
Valeur de remplacement des actifs de la Ville et besoins en investissement.....	10
Résumé des dépenses pour des thématiques particulières .....	11
Financement des investissements.....	12
Programme de paiement comptant des immobilisations (PCI) .....	13
Politique et cadre financier.....	14
Plans directeurs des différents programmes .....	16

# Mot du maire

Chères citoyennes,  
Chers citoyens,

Vous consultez présentement notre tout premier Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2024.

Ce PTI met de l'avant 168 projets et programmes totalisant des investissements de 671,2 M\$.

Mais plus encore, il met de l'avant des projets qui sont en lien avec nos valeurs et nos engagements budgétaires.

Je parle ici de transition écologique, d'embellissement de notre ville tout comme de culture, de sports et de loisirs.

Je vous le confirme : notre transition écologique est bel et bien entamée. Que ce soit dans notre budget de fonctionnement ou dans ce PTI, tous les moyens à court, moyen et long terme sont mis de l'avant afin de moderniser l'organisation et améliorer le service au citoyen dans un esprit d'efficacité verte.

Quant à l'embellissement de notre ville, il ne s'agit pas ici de réaliser des aménagements paysagers spontanés. Il s'agit surtout d'investir dans des actions qui assureront la qualité du vieillissement des aménagements en lien avec nos objectifs environnementaux. C'est aussi investir dans des modèles de gestion qui favoriseront les réflexes d'une gestion environnementale aux impacts pérennes.

Tout le monde le sait : la culture, le sport et le loisir font partie du ciment de notre collectivité. Ils permettent de créer des moments uniques d'échanges et de partage et dans le contexte pandémique actuel, toute annonce en ce sens m'apparaît bienvenue. Le 350<sup>e</sup> anniversaire de notre ville sera l'occasion toute désignée de renouer avec ces valeurs si importantes et si riches pour notre communauté.

Voici donc des exemples concrets d'investissements à venir au cours des trois prochaines années :

- 825 k\$ pour l'électrification des transports ;
- 19,8 M\$ pour l'amélioration et la construction de parcs et plateaux sportifs ;
- 2,5 M\$ pour le développement d'une plateforme *Info-Neige* ;
- Plus de 2,5 M\$ pour le développement et l'amélioration du réseau cyclable urbain ;
- 2 M\$ pour l'implantation d'un écocentre au secteur La Plaine ;
- 13 M\$ pour la plantation d'arbres et l'augmentation de la canopée urbaine ;
- 6 M\$ pour l'aménagement et le développement continu du Corridor de biodiversité ;
- 17 M\$ dans le cadre du legs du 350<sup>e</sup> anniversaire de Terrebonne, notamment pour la mise en valeur des espaces verts et pour les infrastructures ;
- Plus de 9,5 M\$ pour le plan de développement des bibliothèques.

C'est donc dire que nos engagements budgétaires et les investissements prévus au PTI sont clairs. Et en peu de temps, vous en constaterez vous-mêmes les impacts directement dans vos quartiers, vos parcs et vos rues.



**Mathieu Traversy**  
Maire

Le PTI est différent du budget annuel de fonctionnement.

Le budget annuel assure la gestion des affaires courantes de la Ville et sa principale source de financement provient des taxes municipales.

Le PTI est constitué de programmes et de projets. Les programmes sont permanents et feront toujours partie des PTI. Les projets, quant à eux, ont un début et une fin dans le temps. Ces projets permettent de répondre aux nouveaux besoins des citoyens et d'assurer la pérennité des immobilisations actuelles de la Ville. Dans les prochains PTI, d'autres projets remplaceront ceux qui auront été menés à bien.

# Mot du directeur général

## Enraciner nos innovations

Monsieur le maire,  
Mesdames et Messieurs du comité exécutif,  
Mesdames et Messieurs du conseil municipal,

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2022-2024 se situe dans la continuité des innovations nombreuses et majeures, autant dans leur contenu que dans leur forme, qui ont été effectuées au cours des dernières années.

Il propose d'abord de maintenir de nombreux programmes pour assurer la réfection, la pérennité, la mise aux normes et la durabilité de toutes les immobilisations actuelles de la Ville : matériel roulant, immeubles, réseaux d'aqueducs et d'égouts, chaussées, équipements informatiques, etc.

Ces programmes seront permanents et feront partie des prochains PTI.

Il propose, ensuite, la réalisation de nombreux projets qui ont un début et une fin dans le temps. Ces projets permettent de répondre aux nouveaux besoins des citoyens et d'assurer la pérennité des immobilisations actuelles de la Ville. Dans les prochains PTI, d'autres projets remplaceront ceux qui auront été menés à bien.

De plus, ce PTI 2022-2024 s'inscrit dans le cadre du Programme décennal d'immobilisations de Terrebonne (PDIT) 2020-2029, adopté par le comité exécutif en juin 2019. La Ville a maintenant une stratégie à long terme pour assurer le rattrapage dans l'entretien de ses infrastructures et l'ajout de nouvelles immobilisations.

Ce programme décennal devra être réalisé dans le respect des politiques financières qui ont été adoptées par le conseil municipal en décembre 2019.

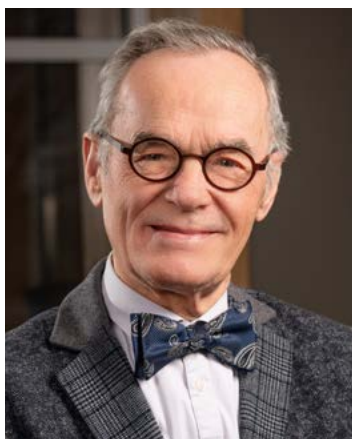
Chaque programme et chaque projet sont présentés sur une fiche qui comporte un contenu élaboré permettant d'en comprendre l'essentiel : le besoin, la justification, les effets sur le budget de fonctionnement, le degré d'avancement du projet, les années probables de réalisation, l'estimation des coûts, etc.

Des fiches synthèses présentent aussi le total des dépenses prévues pour les trois prochaines années, le total des revenus de toute source pour financer le PTI et, finalement, le montant des emprunts nets que la Ville devra contracter pour le réaliser.

Enfin, j'aimerais remercier les directions et les fonctionnaires de la Ville qui ont travaillé au PTI jusqu'à aujourd'hui ; ils ont contribué à ce programme dans le but d'enraciner ces innovations majeures et d'améliorer la gestion des immobilisations de la Ville.

Une fois le PTI 2022-2024 adopté, nous nous attaquerons au défi de sa réalisation.

C'est avec une immense fierté que je vous présente le Programme triennal d'immobilisations 2022-2024.



A handwritten signature in black ink, which reads "Alain Marcoux". The signature is fluid and cursive.

**Alain Marcoux**  
Directeur général

# Note

Un investissement est catégorisé soit comme un projet, soit comme un programme. Un projet se définit essentiellement comme un ensemble d'activités non récurrentes. Elles sont entreprises afin de répondre à un besoin défini dans les délais fixés. Un programme consiste en un regroupement de projets de même nature et gérés de manière coordonnée. Il répond à une stratégie précise pour l'atteinte d'avantages et d'objectifs communs, dans une perspective d'optimisation des ressources et de réalisation uniforme et soutenue. En somme, un projet est circonscrit dans l'espace et le temps, tandis qu'un programme s'exprime en continuité, d'année en année. Par syllogisme, les investissements peuvent ne pas être présentés ultérieurement pour les programmes.

L'arrondissement des données en milliers de dollars peut faire en sorte que le montant diffère des sommes.

PDIT: Programme décennal d'immobilisations de Terrebonne

PTI: Programme triennal d'immobilisations

<b>Section I – Coûts bruts</b>				
<b>Programmes</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total PTI</b>
Prog. d'acquisition de terrains	1 000 000\$	1 000 000\$	1 000 000\$	3 000 000\$
Prog. d'aménagement des terrasses - Vieux-Terrebonne	75 000\$	50 000\$	50 000\$	175 000\$
Prog. d'aménagement et mise en valeur - corridor de bio.	1 840 000\$	2 000 000\$	2 000 000\$	5 840 000\$
Prog. d'auscultation des chaussées et des égouts	100 000\$	150 000\$	150 000\$	400 000\$
Prog. de protection des bâtiments	2 576 000\$	1 011 000\$	370 000\$	3 957 000\$
Prog. de protection des cours d'eau et talus	500 000\$	500 000\$	500 000\$	1 500 000\$
Prog. de protection – Infrastructures de l'eau – Autres	6 800 000\$	4 850 000\$	4 000 000\$	15 650 000\$
Prog. de protection – Infrastructures de l'eau – Postes de pompage	1 000 000\$	1 250 000\$	2 500 000\$	4 750 000\$
Prog. de protection – machinerie, outillage et équip.	90 000\$	90 000\$	97 000\$	277 000\$
Prog. de maintien des actifs en géomatique	740 000\$	1 210 000\$	1 030 000\$	2 980 000\$
Prog. de protection des parcs et terrains de jeux	2 112 000\$	3 702 000\$	6 523 000\$	12 337 000\$
Prog. de remplacement des vestes pare-balles	27 000\$	34 000\$	93 000\$	154 000\$
Prog. de plantation d'arbres	700 000\$	700 000\$	700 000\$	2 100 000\$
Prog. de protection des équipements informatiques	670 000\$	680 000\$	520 000\$	1 870 000\$
Prog. de réhabilitation des conduites d'aqueduc	2 670 000\$	1 500 000\$	1 500 000\$	5 670 000\$
Prog. de subventions - Restauration d'immeubles patrimoniaux	1 583 333\$	1 583 333\$	1 583 334\$	4 750 000\$
Prog. de protection des véhicules (remplacement)	10 744 200\$	4 447 000\$	4 940 000\$	20 131 200\$
Prog. de protection de la voirie (incl. ouvrages d'art)	12 015 000\$	13 510 000\$	9 260 000\$	34 785 000\$
<b>Sous-total – Programmes</b>	<b>45 242 533\$</b>	<b>38 267 333\$</b>	<b>36 816 334\$</b>	<b>120 326 200\$</b>
<b>Projets par direction responsable</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total PTI</b>
Direction de l'incendie	70 000\$	230 000\$	300 000\$	600 000\$
Direction des technologies de l'information	14 104 000\$	16 491 500\$	11 592 000\$	42 187 500\$
Direction des travaux publics	8 701 500\$	3 560 000\$	2 657 000\$	14 918 500\$
Direction du génie et de l'environnement	160 151 690\$	192 285 282\$	136 108 669\$	488 545 641\$
Direction du loisir et de la vie communautaire	3 838 995\$	250 000\$	515 000\$	4 603 995\$
<b>Sous-total</b>	<b>186 866 185\$</b>	<b>212 816 782\$</b>	<b>151 172 669\$</b>	<b>550 855 636\$</b>
<b>Sous-total – Coûts bruts</b>	<b>232 108 718\$</b>	<b>251 084 115\$</b>	<b>187 989 003\$</b>	<b>671 181 836\$</b>

<b>Section II – Sources de financement</b>						
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total PTI</b>		
Programme TECQ IV	23 464 182\$	19 710 974\$	- \$	43 175 156\$		
Programme TECQ V	- \$	- \$	10 000 000\$	10 000 000\$		
<b>Sous-total</b>	<b>23 464 182\$</b>	<b>19 710 974\$</b>	<b>10 000 000\$</b>	<b>53 175 156\$</b>		
Subvention – Bibliothèques	- \$	- \$	1 140 000\$	1 140 000\$		
Revenus de la vente des terrains – Parc industriel A640-Est	- \$	- \$	12 000 000\$	12 000 000\$		
Autres sources	3 569 200\$	1 700 000\$	9 674 000\$	14 943 200\$		
<b>Sous-total – Autre financement</b>	<b>27 033 382\$</b>	<b>21 410 974\$</b>	<b>32 814 000\$</b>	<b>81 258 356\$</b>		
<b>Paiement comptant des immobilisations (PCI)</b>						
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total PTI</b>		
PCI cible	10 500 000\$	14 000 000\$	17 500 000\$	42 000 000\$		
Fonds de roulement	2 500 000\$	2 500 000\$	2 500 000\$	7 500 000\$		
Parcs et terrains de jeux	250 000\$	250 000\$	250 000\$	750 000\$		
Excédents divers	780 000\$	525 000\$	525 000\$	1 830 000\$		
<b>PCI total</b>	<b>14 030 000\$</b>	<b>17 275 000\$</b>	<b>20 775 000\$</b>	<b>52 080 000\$</b>		
	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>	<b>Total PTI</b>	<b>Total 2021-2024</b>
<b>Coût total net des emprunts</b>	<b>83 500 000\$</b>	<b>191 045 336\$</b>	<b>212 398 141\$</b>	<b>134 400 003\$</b>	<b>537 843 480\$</b>	<b>621 343 480\$</b>



## Un programme triennal d'immobilisations en amélioration continue

Il y a deux ans, la Ville de Terrebonne a revu en profondeur son processus de planification des investissements et, par le fait même, la façon de produire son programme triennal des immobilisations (PTI). Ces efforts portent maintenant fruits puisque la Ville peut désormais compter sur des bases solides pour planifier ses investissements des prochaines années. En effet, plusieurs informations sur des projets déjà connus des années précédentes peuvent être mises à jour et reportées directement dans l'outil utilisé pour effectuer la planification des investissements à venir, laissant davantage de temps aux directions pour œuvrer sur leur planification à long terme.

En utilisant à nouveau la formule des dernières années, adaptée pour tenir compte de l'arrivée d'un nouveau conseil municipal, la Ville et ses instances ont été en mesure d'apprécier les diverses fiches de projets permettant d'en faire l'adoption de façon éclairée. Le PTI traduit ainsi plusieurs engagements en matière d'environnement, de relation citoyenne et de vie de quartier du conseil municipal. En plus d'une présentation interactive lors d'un comité plénier public du conseil municipal, de nombreux efforts ont été déployés par les divers intervenants, que ce soit les employés des diverses directions ainsi que ceux de la direction générale, de même que par la participation active des conseillers municipaux à l'élaboration de ce plan triennal des immobilisations. Le résultat de ce processus de production du PTI a permis de rendre public un cahier contenant un tableau sommaire de même que l'ensemble des fiches projets contribuant ainsi à faciliter l'accès au citoyen en lui permettant de prendre connaissance des projets porteurs qui seront réalisés dans les trois prochaines années.

À noter cette année que le déploiement auprès des directions d'un outil décentralisé de saisie des données a contribué grandement à la poursuite de l'amélioration continue du processus d'élaboration du PTI.

## Programme décennal d'immobilisations de Terrebonne (PDIT)

Dans un souci de saine gestion des fonds publics et une perspective stratégique, la Ville s'est dotée d'un Programme décennal d'immobilisations afin de bénéficier d'assises solides lui permettant de mieux planifier ses dépenses d'investissement et de faciliter la priorisation des projets d'investissement.

De plus, l'adoption du PDIT a permis d'outiller adéquatement les directions responsables du maintien des immobilisations, et ce, par la mise en place de programmes de protection et de pérennisation des actifs, comme les réseaux routiers, les bâtiments municipaux, les parcs et terrains de jeux ou la plantation d'arbres.

Les investissements annuels prévus pour les trois prochaines années sont de :

- > 232 M\$ en 2022, financés à 82 % par le biais d'emprunts ;
- > 251 M\$ en 2023, financés à 85 % par le biais d'emprunts ;
- > 188 M\$ en 2024, financés à 71 % par le biais d'emprunts ;

## Programme triennal d'immobilisations de la ville de Terrebonne

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) donne suite au PDIT susmentionné et aux orientations qu'il contient.

Le PTI regroupe les projets d'investissement en immobilisations que la Ville planifie effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour :

- > entretenir ses infrastructures ;
- > favoriser le développement économique, culturel et social ;
- > améliorer la qualité de vie de ses citoyens grâce à un meilleur aménagement urbain ;
- > bonifier la transition écologique des pratiques municipales.

Le PTI inclut des investissements des organismes qui font partie du périmètre comptable de la Ville. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, dont des emprunts à long terme, entre autres. Ces emprunts ainsi contractés constituent la dette de la Ville, qui rembourse annuellement une partie de cette dette et l'incorpore aux dépenses annuelles de fonctionnement (budget annuel de fonctionnement). C'est ce qu'on appelle le service de la dette (capital remboursé et intérêt).

Le PTI doit être distinct du budget annuel de fonctionnement. En effet, ce dernier assure la gestion des affaires courantes de la Ville, et sa principale source de financement provient des taxes municipales. Par exemple, la construction d'un terrain de soccer est un investissement en immobilisations. Ce dernier se finance sur plusieurs années (dette), tandis que les dépenses courantes liées à cet investissement (service de la dette, salaire, entretien, électricité, chauffage, etc.) sont assumées dans l'année en cours (budget de fonctionnement) et sont financées par les revenus de la Ville.

## Valeur de remplacement des actifs de la ville et besoins en investissement

Au cours des dernières années, la connaissance des infrastructures de la Ville s'est développée et s'est améliorée, d'autres études sont à venir et permettront de mieux en connaître l'état. La valeur de remplacement des actifs a été évaluée à environ 2,3 milliards de dollars lors de l'établissement du PTI des années passées. Cette valeur est très variable selon les catégories d'actifs.

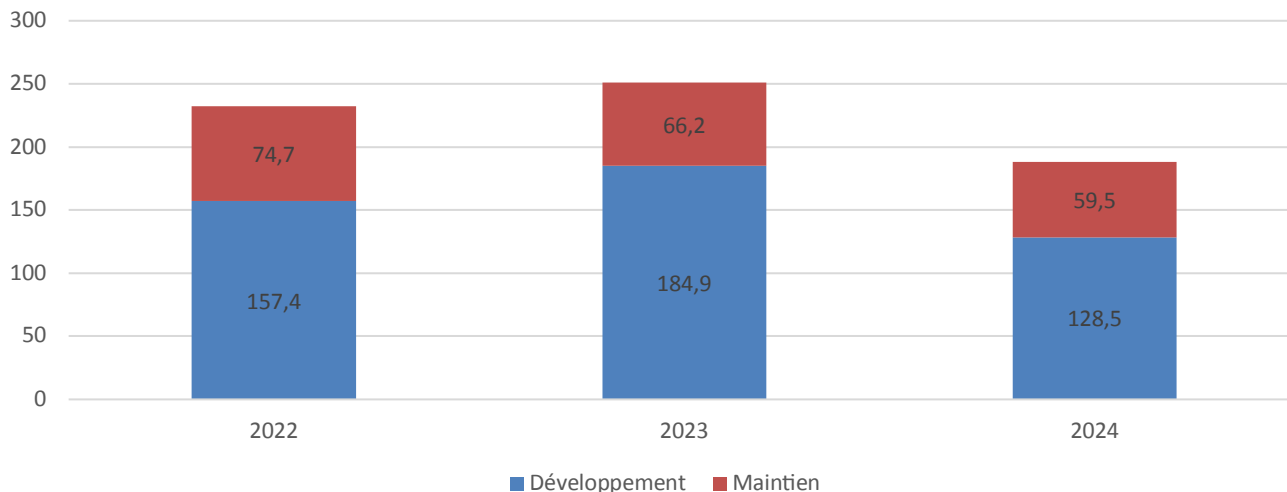
Tableau 1 – Valeur de remplacement par catégories d'actifs

Catégories	Valeur de remplacement \$
Bâtiments	178 596 147 \$
Infrastructures de l'eau	1 266 415 096 \$
Infrastructures technologiques	9 435 603 \$
Voirie	639 160 000 \$
Parcs de véhicules	22 876 798 \$
Parcs, espaces verts et terrains de jeux	135 283 000 \$
Machine, outillage et équipement	10 647 386 \$
<b>Total</b>	<b>2 262 414 031 \$</b>

Les infrastructures de la Ville ont besoin d'entretien et de réfection pour assurer, durant leur vie utile, leur bon fonctionnement et, ainsi, éviter des coûts plus substantiels de réfection, ou même de remplacement.

Le graphique suivant présente un aperçu des dépenses selon qu'il s'agit de protection ou de développement d'actifs.

## Dépenses brutes par année par type (en M\$)



## Principaux programmes de protection

Les programmes ont pour principal objectif d'assurer le maintien et la protection des actifs dans le temps. Ces derniers couvrent donc plusieurs domaines des activités municipales.

Voici une liste des programmes :

- > Acquisition de terrains
- > Aménagement des terrasses du Vieux-Terrebonne
- > Aménagement et mise en valeur du corridor de biodiversité
- > Auscultation des chaussées et des égouts
- > Protection des bâtiments
- > Protection des cours d'eau et talus
- > Protection des infrastructures de l'eau – Autres
- > Protection des infrastructures de l'eau – Postes de pompage
- > Protection de la machinerie, outillage et équipements
- > Maintien des actifs en géomatique
- > Protection des parcs et terrains de jeux
- > Remplacement des vestes pare-balles
- > Plantation d'arbres
- > Subventions pour la restauration d'immeubles patrimoniaux
- > Réhabilitation des conduites d'aqueduc
- > Protection des équipements informatiques
- > Protection des véhicules (remplacement)
- > Protection de la voirie (incluant les ouvrages d'art)

## Résumé des dépenses pour des thématiques particulières

Le conseil municipal a fait part de sa vision notamment en matière d'environnement et de relation citoyenne à l'administration municipale pour que celle-ci soit refléter dans les dépenses d'investissement et ainsi permettre l'atteinte des objectifs que la Ville désire se fixer dans ces sphères.

Trois thématiques phares se dégagent :

### Transition écologique

Afin de mettre en place un processus de transition écologique adéquat, des dépenses en investissement doivent être réalisées en ce sens. Par exemple, l'acquisition et le déploiement de bornes de recharge favorisent l'électrification des transports. Un montant de 825 000 \$ est prévu au PTI à cet effet. Lors du remplacement de la flotte des véhicules, des sommes seront aussi dédiées à l'achat de véhicules électriques. Un programme de plantation d'arbres est aussi prévu au PTI pour un montant de 600 000 \$.

### Aspects relatifs à la mobilité

Dans une perspective de mobilité durable et d'améliorer la qualité de vie des citoyens, divers investissements sont prévus au PTI. Notamment, l'ajout de nouvelles pistes cyclables sur le territoire pour 2,1M\$ sur trois ans ou le déploiement d'un projet pilote de vélo-partage d'un montant de 250 000 \$ dont la moitié est subventionnée par un programme d'aide. Divers projets permettront également de faciliter la fluidité de la circulation.

### Technologies de l'information

Dans une perspective de faciliter l'accès aux données et de favoriser l'efficacité des processus municipaux ainsi que d'améliorer le service aux citoyens, la Ville se doit de maintenir à jour et d'améliorer ses infrastructures informatiques.

Les dépenses en technologies de l'information au présent PTI s'élèvent à 47M\$ sur trois ans et montre l'engagement de la Ville à investir dans celles-ci.

Que l'on pense au déploiement de l'application Info-Déneigement et aux données géomatiques sous-jacentes pour faciliter les communications lors d'opérations de déneigement (2,5M\$) ou à la mise en place d'un portail citoyen pour faciliter l'accès aux services et renseignements municipaux (2,9M\$).

## Financement des investissements

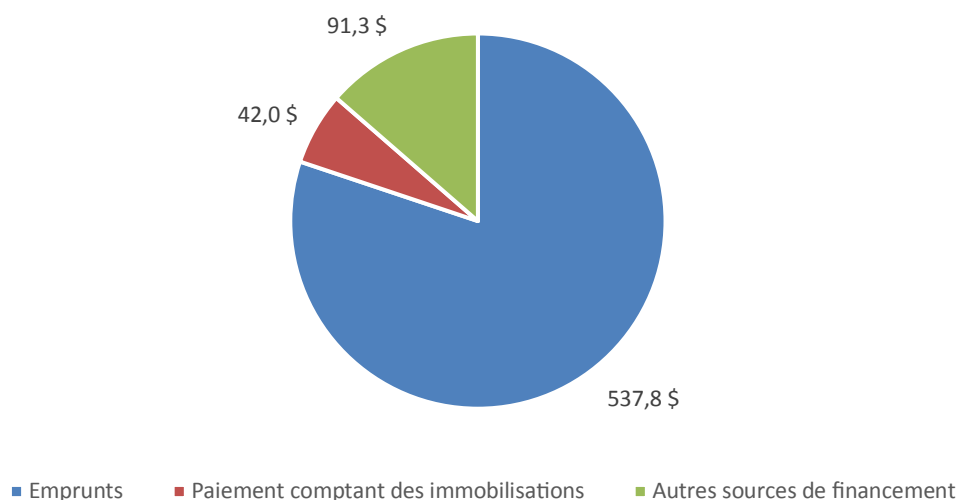
Afin de réaliser les investissements prévus, la Ville peut recourir à divers modes de financement. Cela lui permet une certaine flexibilité pour favoriser le démarrage en temps opportun des projets en tenant compte des sommes nécessaires. Le tableau suivant présente ces modes de financement.

**Tableau 2 – Principaux modes de financement**

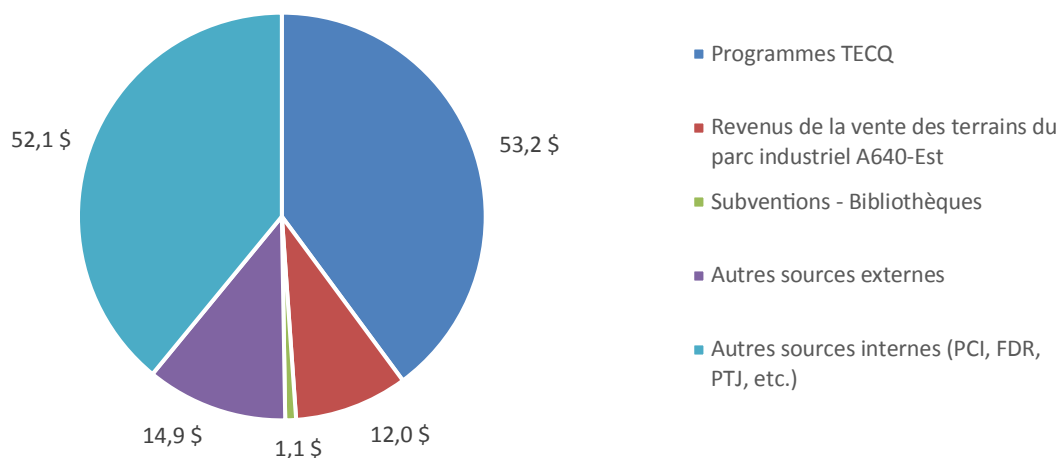
Modes de financement	Description
Paiement comptant des immobilisations (PCI)	Un budget cible est adopté par le conseil au budget de fonctionnement afin de payer des acquisitions d'immobilisations sans recourir à un emprunt.
Fonds de roulement (FDR)	Une partie des excédents de fonctionnement des exercices passés peuvent être destinés à financer des dépenses en investissement. C'est ce qu'on nomme le « fonds de roulement » dans le langage municipal. Il s'agit donc d'un excédent affecté, adopté par le conseil par règlement. Les montants empruntés au fonds de roulement sont remboursés sur plusieurs années par des sommes provenant du budget de fonctionnement des années subséquentes.
Excédents de fonctionnement non affectés	Une partie des excédents de fonctionnement des exercices passés ne sont pas réservés à des fins précises. Ces excédents peuvent donc servir à financer des dépenses en immobilisations, au besoin. Le tout nécessite l'adoption d'une résolution par le conseil.
Excédents de fonctionnement affectés	Une partie des excédents de fonctionnement des exercices passés sont réservés à des fins précises. Ces excédents peuvent donc servir à financer des dépenses en immobilisations si elles répondent à des critères précis. Par exemple, l'excédent afférent à la « taxe infrastructure » doit servir à payer le service de dette de règlement d'emprunt dont l'objet consiste en des travaux d'infrastructures. Le tout nécessite l'adoption d'une résolution par le conseil.
Fonds d'immobilisations (Réserve financière pour le financement des immobilisations)	Une réserve financière a été créée en 2021 pour un montant maximal de 25M\$ afin de permettre de financer des investissements sans recourir systématiquement à des emprunts. Les sommes constituant la réserve proviennent du produit de disposition de la vente d'immobilisations.
Règlements d'emprunt	L'emprunt constitue la façon la plus courante pour la Ville de financer ses projets d'investissement. Le service de la dette annuel afférent est par la suite considéré comme une dépense de fonctionnement à des fins fiscales et est généralement pris en compte dans le calcul de la taxe foncière.

Les graphiques suivants montrent la répartition entre les modes de financements des investissements du PTI 2022-2024.

### Sources de financement - Dépenses totales du PTI 2022-2023-2024 (en M\$)



### Sources de financement autres que les emprunts Dépenses totales du PTI 2022-2023-2024 (en M\$)



### Programme de paiement comptant des immobilisations (PCI)

Afin d'alléger le service de la dette des années futures dans une perspective d'efficacité administrative, la Ville a prévu des sommes provenant du budget de fonctionnement annuel destinées à payer des acquisitions d'immobilisations. Ce budget était de 7 M\$ en 2021 ; une cible de 10.5 M\$ est prévue en 2022.

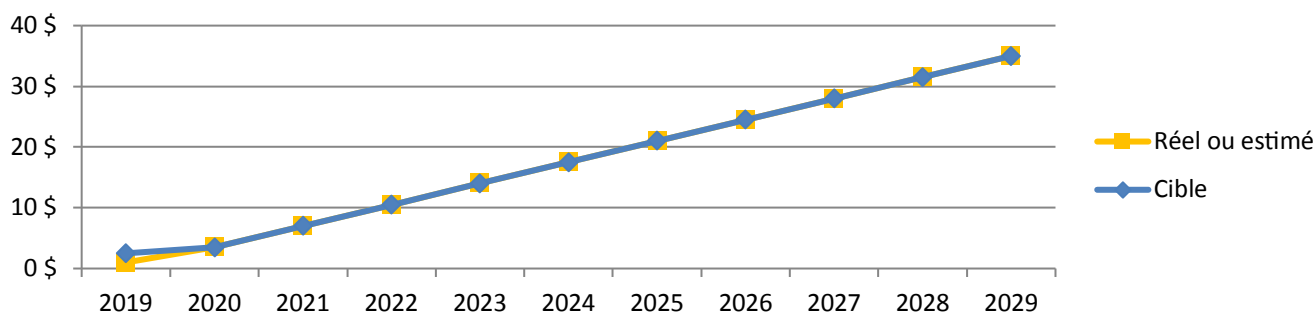
Cette façon de faire permet, entre autres, de financer des dépenses d'investissement à l'aide d'approbation interne. Ainsi, selon les montants en vigueur et dans le respect du règlement de délégation de pouvoir, un projet se voit financer plus

rapidement que par le biais du processus de règlement d'emprunt. Ce processus nécessite des approbations du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

De plus, ce mode de financement, combiné à d'autres modes de financement internes, permet de maîtriser le niveau du service de la dette de la Ville et, par conséquent, de faciliter la gestion de la taxation future.

La volonté de la Ville est de poursuivre l'augmentation des paiements comptants d'immobilisations dans les prochains exercices, comme le présente le graphique suivant.

## Évolution des paiements comptants des immobilisations (PCI) (en M\$)



### Politique et cadre financier

La Ville s'est dotée de politiques financières afin d'orienter sa gestion financière, dont la Politique sur la gestion de la dette.

Les objectifs de cette politique visent à :

- > proposer aux autorités un guide utile pour la prise de décisions relatives aux investissements et à leur financement ;
- > respecter la capacité de payer de la population tout en maintenant l'équilibre avec ses besoins ;
- > assurer la pérennité des actifs de la Ville et à préserver son patrimoine ;
- > déterminer les critères et les balises pour fixer les capacités d'endettement de la Ville ;
- > garantir l'équité intergénérationnelle ;
- > avoir accès, en temps opportun, aux capitaux requis pour financer les investissements ;
- > fournir un guide compréhensible, simple et convivial en ce qui concerne les opérations de financement.

De plus, la Politique a permis d'établir un cadre clair et prévisible. Celui-ci est présenté au prochain tableau.

Tableau 3 – Politique de gestion de la dette

Établir des références permettant de mesurer le niveau d'endettement	Établir des règles et des stratégies dans la sélection des investissements à financer par emprunt	Gérer la dette avec prudence	Fixer des règles opérationnelles
Déterminer les balises sur les limites de l'endettement en calculant des ratios sur des valeurs économiques.	Guider l'étude, l'analyse, la détermination des enveloppes d'investissement et l'adoption du PTI.	Établir le cadre financier à long terme.	Respecter les durées de financement des investissements selon la politique en vigueur.
Le ratio du service de la dette nette par rapport aux dépenses de fonctionnement non consolidées ne devrait pas dépasser 20%.*	Porter la dotation annuelle du poste « Paiement comptant d'immobilisations (PCI) » à 35 M\$ (plus 3,5 M\$/an).	Respecter le PTI adopté.	Procéder régulièrement aux financements à long terme.
Le ratio de la dette nette par rapport au potentiel fiscal ne devrait pas excéder 3,5%.*	Maximiser l'utilisation du fonds de roulement pour les immobilisations de moins de 500 000 \$.	Respecter les balises concernant les limites de l'endettement.	Structurer les emprunts de façon à éviter la concentration des refinancements dans une même année.
Le ratio de la dette nette consolidée par rapport aux revenus totaux consolidés ne devrait pas excéder 155%.*	Maximiser le paiement comptant des immobilisations par le budget de fonctionnement pour les immobilisations de courte durée de vie utile.	Maintenir l'endettement à un niveau acceptable.	Faire fonctionner et maintenir à jour le système informatisé de gestion de la dette.
	Paiement comptant des frais d'émission.	Rendre compte des niveaux d'endettement, des financements réalisés et des conditions générales des marchés financiers.	Réviser annuellement la réglementation.
		Amortir toute dette résiduelle à même le produit de disposition d'actifs.	Respecter globalement les montants nets annuels adoptés au PTI.

\* Il est à noter que les indicateurs mentionnés ci-dessus se trouvent dans le tableau à la fin du présent document.

## Plans directeurs des différents programmes

Dans un souci de saine planification, la Ville s'est dotée de plans directeurs dans lesquels sont formulés les principes essentiels qui doivent guider la réalisation d'un (ou des) projet(s) de même notamment en favorisant l'adéquation entre ces derniers. Cela a également pour objectif de connaître l'état des diverses infrastructures de la Ville. Voici donc les principaux plans :

- > Plan directeur du réseau d'aqueduc;
- > Plan directeur durable des réseaux sanitaire et pluvial ainsi que de la gestion des cours d'eau;
- > Plan stratégique de la géomatique;
- > Plan directeur de mobilité durable;
- > Plan directeur des ouvrages d'art;
- > Plan directeur des parcs;
- > Plan directeur des bibliothèques;
- > Plan directeur de développement durable.

**Tableau 4 - Principaux projets du PTI 2022-2023-2024**

No fiche	Description	Coût total prévu	Coût prévu au PTI	Page <sup>1</sup>
10073	STEP la Pinière - construction usine traitement des eaux usées	110 366 354\$	104 084 621\$	163
10102	Nouveau Quartier général de Police	88 272 000\$	82 505 000\$	120
10100	Plan de développement des bibliothèques	75 602 035\$	9 681 085\$	119
10142	Parc industriel Est	61 178 217\$	22 978 000\$	183
10094	Centre aquatique et communautaire - Pôle croisée	58 657 499\$	31 493 149\$	118
10137	Gabrielle-Roy entre des Seigneurs et des Plateaux	51 800 000\$	26 000 000\$	180
10133	Échangeur Urbanova au-dessus de l'A640	45 024 000\$	43 299 000\$	139
10141	Boulevard des Seigneurs/revitalisation	40 400 000\$	13 250 000\$	182
10024	Amélioration et construction de parcs, plateaux sportifs	39 192 000\$	6 282 000\$	101
10228	Mesures d'atténuation du bruit de l'A-25	36 200 000\$	200 000\$	140
10118	Construction de bassins de rétention dans le réseau pluvial	27 750 000\$	250 000\$	168
10150	Réfection de chaussée	24 560 000\$	6 000 000\$	86
10033	Remplacement de véhicules lourds	23 333 200\$	9 555 200\$	74
10097	Aménagement et mise en valeur du corridor de biodiversité	22 620 000\$	5 840 000\$	130
10301	Infrastructures Boul. de la Pinière	22 000 000\$	4 000 000\$	194
10168	Fêtes du 350 <sup>e</sup> anniversaire de la Ville de Terrebonne - legs	21 045 000\$	17 123 000\$	123
10272	Réaménagement des artères	20 500 000\$	5 500 000\$	190
10058	Aménagement d'un grand parc municipal, avenue Gabrielle-Roy	20 476 000\$	4 111 000\$	106
10030	Remplacement de véhicules légers	19 556 000\$	7 201 000\$	73
10042	Plan de mise à niveau des équipements de parcs	19 116 000\$	4 800 000\$	79
10038	Maintien d'actif - Bâtiments	16 422 000\$	3 957 000\$	76
10286	Maintien des actifs en géomatique	13 480 000\$	2 980 000\$	47
10116	Mesures compensatoires - plan gestion des débordements	12 750 000\$	4 750 000\$	167
10036	Plantation d'arbres-augmentation de la canopée urbaine	4 470 000\$	1 500 000\$	75
10095	Nouveau réseau cyclable sur le territoire	2 120 000\$	2 120 000\$	155
10055	Programme de plantation d'arbres	1 900 000\$	600 000\$	103
10294 et 10312	Bornes de recharge et Installation de nouvelles bornes électriques	1 645 000\$	825 000\$	192 et 95

1. Le numéro de page fait référence au *Cahier des fiches PTI 2022-2024* disponible sur le site web de Ville de Terrebonne



**Tableau 5 - Analyse comparative des investissements et de la dette des dix plus grandes villes du Québec pour l'exercice 2020 (en M\$)**

Ville	Acquisition d'immobilisations (investissement)*	Dette à long terme*
Montréal	2 609,5\$	13 941,9\$
Québec	515\$	2 187\$
Laval	270\$	886\$
Gatineau	201\$	837\$
Longueuil	154\$	756\$
Lévis	79\$	532,1\$
Sherbrooke	104\$	539\$
Saguenay	78\$	561\$
Trois-Rivières	92\$	417\$
Terrebonne	43 \$	519\$

\*Basé sur les données disponibles à même les rapports financiers consolidés des villes susmentionnées

**Tableau 6 – Ratios de gestion de la dette selon les données du Rapport financier 2020<sup>2</sup>**

RATIOS - GESTION DE LA DETTE NON CONSOLIDÉE	Selon la politique financière de gestion de la dette						Cible
	Source RF 2018	Réel 2018	Source RF 2019	Réel 2019	Source RF 2020	Réel 2020	
Dette nette non consolidée	$\frac{406\,816\,400 \$}{232\,226\,574 \$}$	175 %	$\frac{417\,291\,144 \$}{252\,067\,644 \$}$	166 %	$\frac{417\,146\,610 \$}{266\,182\,935 \$}$	157 %	Maximum 155 % d'ici 2029
Dette nette non consolidée assumée par l'ensemble	$\frac{210\,124\,732 \$}{232\,226\,574 \$}$	90 %	$\frac{257\,585\,880 \$}{252\,067\,644 \$}$	102 %	$\frac{268\,084\,929 \$}{266\,182\,935 \$}$	101 %	Maximum 150 % d'ici 2029
Dette nette non consolidée assumée par une partie	$\frac{196\,691\,668 \$}{232\,226\,574 \$}$	85 %	$\frac{159\,705\,264 \$}{234\,070\,837 \$}$	68 %	$\frac{149\,061\,681 \$}{250\,470\,264 \$}$	60 %	Maximum 5 %, à l'extinction des règlements actuels
Dette nette non consolidée p/r dépenses fonctionnement	$\frac{42\,330\,858 \$}{227\,970\,549 \$}$	19 %	$\frac{46\,710\,366 \$}{243\,086\,612 \$}$	19 %	$\frac{44\,602\,882 \$}{239\,001\,785 \$}$	19 %	Maximum 20 %
Dette nette non consolidée p/r potentiel fiscal	$\frac{406\,816\,400 \$}{14\,303\,950\,403 \$}$	3 %	$\frac{417\,291\,144 \$}{14\,769\,394\,126 \$}$	2,83 %	$\frac{417\,146\,610 \$}{15\,808\,876\,021 \$}$	2,64 %	Maximum 3,5 %

**Détail du calcul des ratios susmentionnés :**

1. Dette nette non consolidée moins dette assumée par des tiers et autres organismes  
Revenus de fonctionnement et investissements non consolidés
2. Dette nette non consolidée moins dette assumée par des tiers moins dette assumée par une partie  
Revenus de fonctionnement et investissements non consolidés
3. Dette nette totale non consolidée moins la partie assumée par des tiers et autres organismes moins la partie assumée par l'ensemble  
Revenus de fonctionnement et investissements moins les taxes d'améliorations locales
4. Service de la dette non consolidée (remboursement dette + frais de financement) moins la portion assumée par des tiers et autres organismes  
Dépenses de fonctionnement (incluant frais de financement et remboursement de la dette non consolidée)
5. Dette nette non consolidée moins dette assumée par des tiers et autres organismes  
Potentiel fiscal

2. Le détail sur le calcul des ratios se trouve à la Politique de gestion de la dette qui est disponible sur le site web de la Ville

